

**AMBASSADE DU JAPON**  
**A MADAGASCAR**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**11ème Edition du Prix International de Manga du Japon**

1. Le Ministère des Affaires étrangères du Japon et la Japan Foundation organisent la 11<sup>e</sup> édition du Prix international de MANGA.

2. Les modalités d'inscription sont comme suit :

- ouverture de l'inscription : le vendredi 17 mars
- le lieu et la date limite du dépôt de dossiers :

A la boîte postale de la 11<sup>ème</sup> édition du Prix international de MANGA avant le vendredi 16 juin 2017) ou

A l'Ambassade du Japon à Madagascar avant le mercredi 31 mai

\* Les détails concernant le dépôt des dossiers sont disponibles sur le site web

du Prix international de MANGA :

[http://www.manga-award.mofa.go.jp/index\\_e.html](http://www.manga-award.mofa.go.jp/index_e.html)

3. Le Prix International de Manga du Japon a été créée en mai 2007 sous l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères, M. Taro ASO, dont l'objectif est de récompenser les créateurs de manga qui contribuent à la diffusion de la culture Manga à l'étranger à travers ces échanges culturels. Depuis, le Prix a été réédité chaque année.

4. Parmi les pièces d'ouvrages inscrites, le Prix d'Or sera décerné au lauréat du meilleur œuvre et le Prix d'Argent sera décerné aux trois lauréats du prix d'Excellence. Les nominés seront invités au Japon par la Japan Foundation pour assister à la cérémonie de remise des prix. Pendant leur séjour (10 jours en générale), ils auront l'opportunité d'échanger des idées avec les créateurs de Manga japonais, de visiter les maisons d'édition et de faire des excursions sur les sites locaux.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service culturel et de la communication de l'Ambassade au 261 20 22 493 57.